Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1923)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'OURS, A LAUSANNE

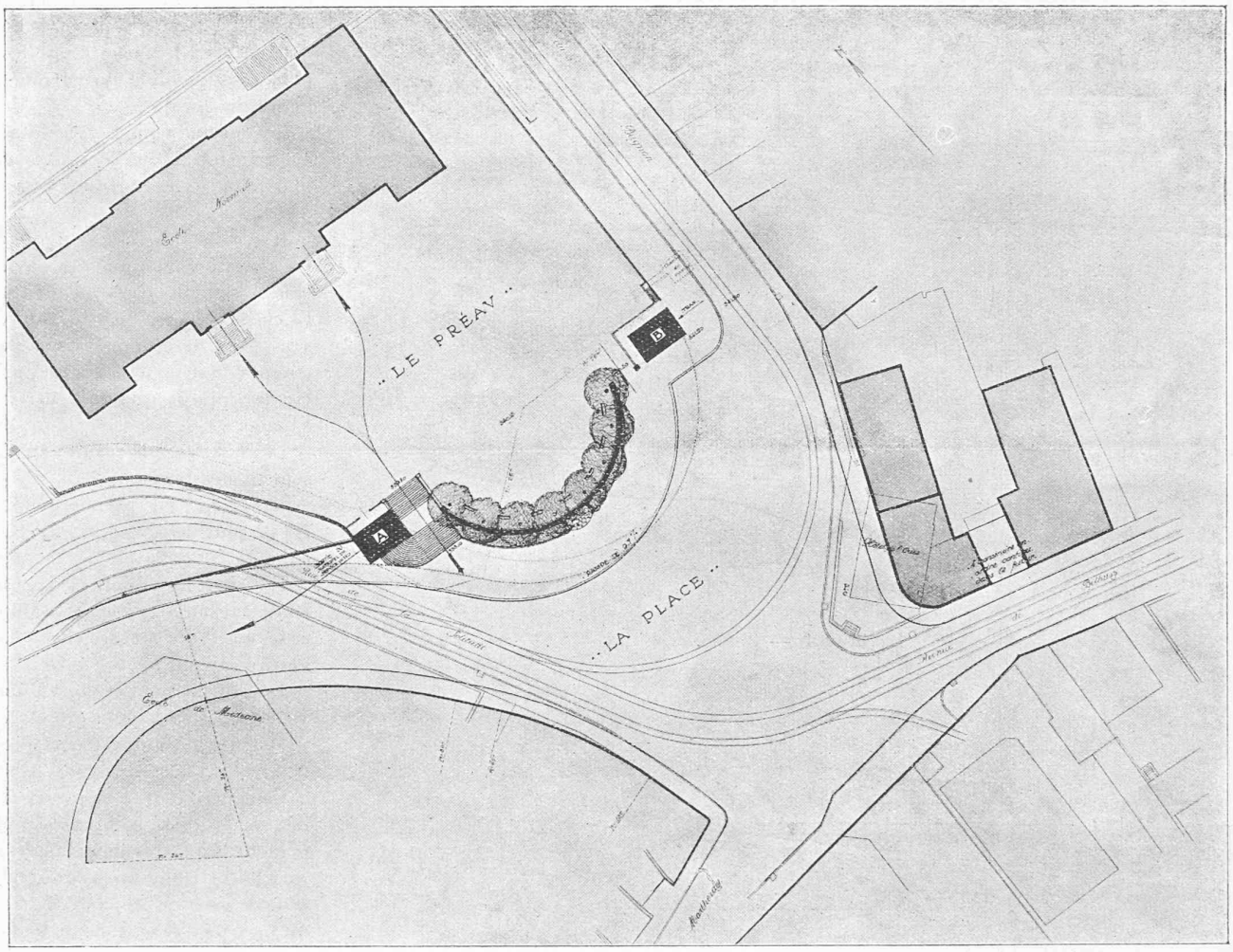

Plan de situation. — 1 : 1000.

des résultats inespérés qui permettent de le maintenir en communication directe constante avec le lac, aucune des vannes de la prise d'eau n'ayant plus à intervenir qu'en cas de mise à sec en vue d'inspections ou de travaux éventuels. *(A suivre.)*

Concours pour l'étude de l'aménagement de la Place de l'Ours, à Lausanne.

(Suite et fin) [1]

N° 6. — « *La Place* ». Bien que le retrait sur l'alignement soit trop fort et que les deux pavillons symétriques ne soient pas indispensables, ce projet a pour principales qualités une très bonne situation du pavillon contenant la salle d'attente, le kiosque à journaux et les W.-C., la distribution même de ce pavillon est judicieuse.

L'escalier d'accès à l'Ecole normale n'est pas admissible à cet endroit.

* * *

Après cet examen, le jury constate qu'aucun des projets ne répond exactement aux exigences du programme et ne peut être exécuté sans modification.

[1] Voir *Bulletin technique* du 12 mai 1923, page 120.

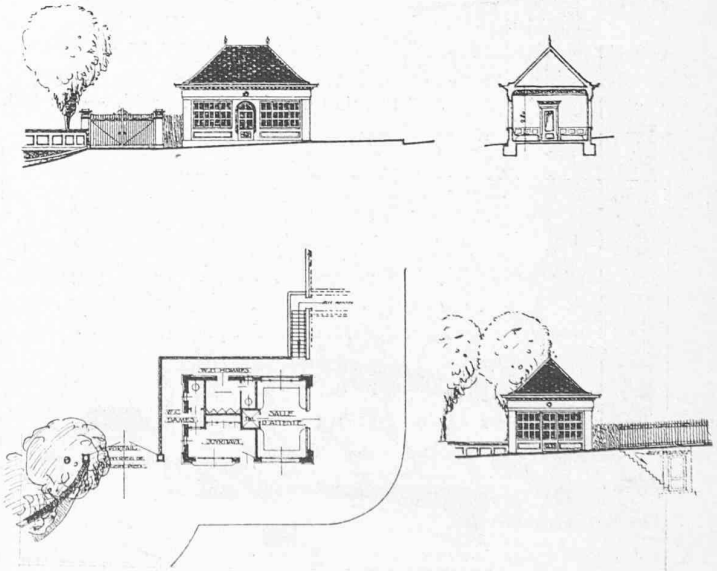

Pavillon *B*. — 1 : 400.

2me prix *ex æquo*, projet n° 6, « La Place », de M. *G. Mercier*, architecte.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'OURS, A LAUSANNE

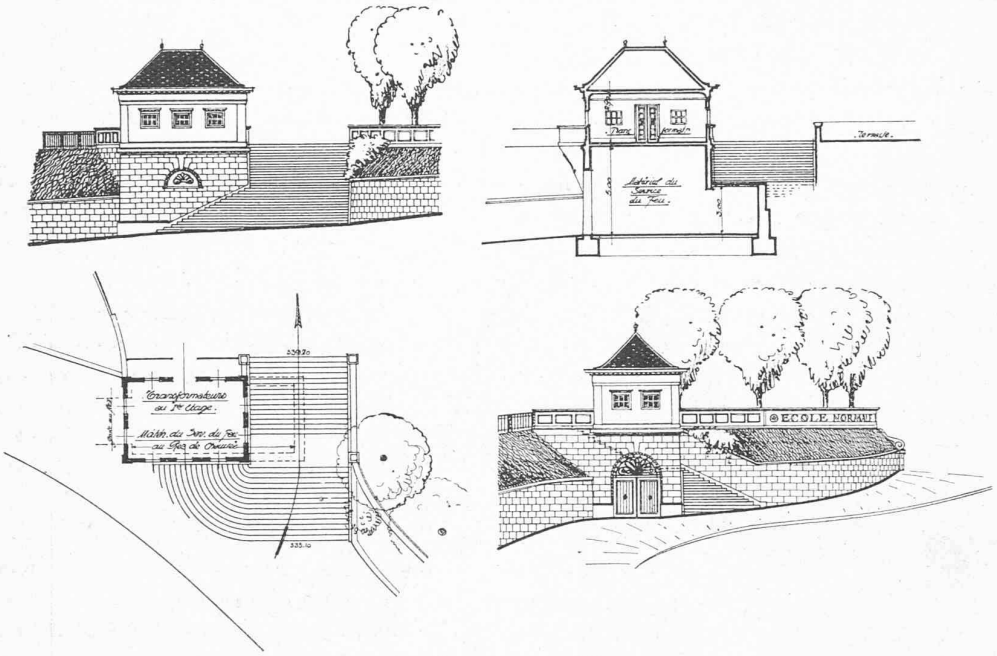

Pavillon *A*. — 1 : 400.

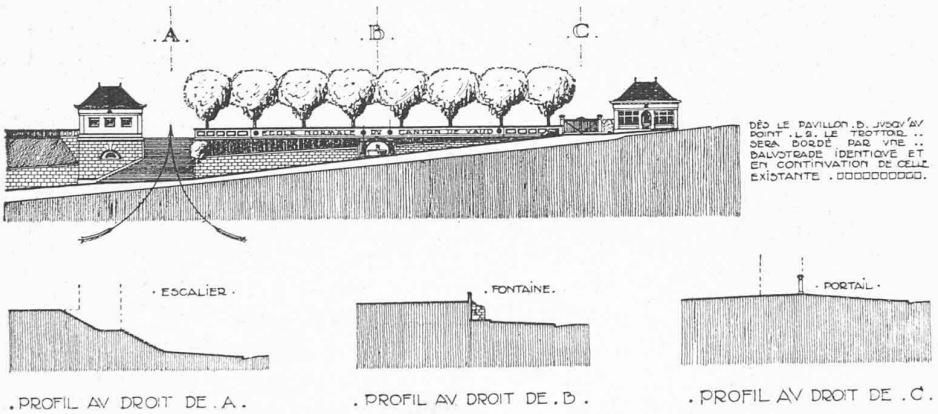

Elévation développée et profil. — 1 : 400.

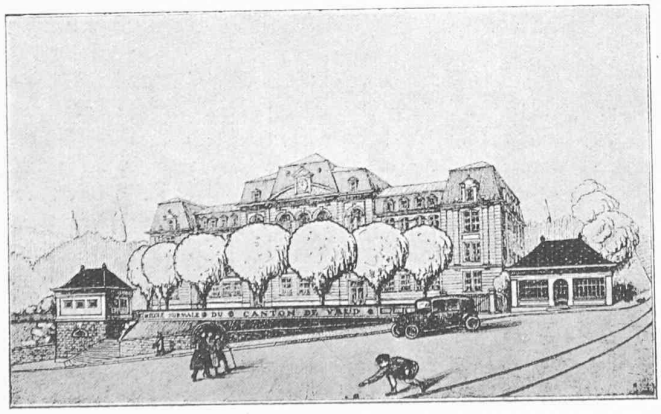

Perspective prise du point *P*.

2me prix *ex æquo*, projet de M. *G. Mercier*.

Il estime qu'il faut renoncer entièrement à l'idée du double pavillon et chercher à placer la Salle d'attente et les locaux publics le plus près possible de l'arrêt des lignes du Jorat.

Les locaux pour Service du feu et transformateur devront être placés dans le mur de soutènement.

Il n'y a pas intérêt à donner un caractère monumental à l'escalier donnant accès au préau de l'Ecole normale. Sa situation devra être déterminée en tenant compte du débouché des rues principales, plutôt que de l'entrée de l'Ecole.

Le jury procède ensuite au classement des projets.

Il élimine en premier lieu le N° 3, puis les N° 4, 7, 2, 9, et enfin le N° 8.

Il retient les projets N° 1, « Couleurs lausannoises » ; 5, « Mops » et 6 « La Place », et les classe dans l'ordre suivant :

1er rang : projet N° 5, « Mops ».

2me rang ex æquo : projet N° 1 « Couleurs lausannoises » et projet N° 6 « La Place ».

Considérant que le projet N° 5 dénote des qualités beaucoup plus évidentes que les deux autres, le jury lui attribue un prix de 800 fr. et accorde aux projets Nos 1 et 6, un prix de 350 fr. chacun.

Pour l'étude définitive, le jury recommande l'auteur du projet N° 5, « Mops » classé en premier rang.

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes :

Le projet N° 5 « Mops » a pour auteurs MM. *Schnell et Thévenaz*, architectes.

Le projet N° 1 « Couleurs lausannoises » a pour auteur M. *Oulevey*, architecte.

Le projet N° 6 « La Place » a pour auteur M. *Georges Mercier*, architecte.

A propos des barrages arqués

par M. le Dr A. STUCKY, ingénieur, à Bâle.

Le surcroît de travail que me donne momentanément la construction d'un nouveau barrage arqué ne m'a pas permis de répondre tout de suite à la seconde critique de M. Juillard [1].

On sait que M. Juillard a présenté un calcul de barrage qui, comme il nous le déclare lui-même, est le seul bon (*Bulletin technique* du 3 mars 1923). Sans avoir voulu tou-

[1] Voir *Bulletin technique* du 28 avril 1923, page 106.